Péage Plaisance 2026

Demande d'extension au forfait 3 jours consécutifs par l'ajout d'une journée complémentaire accolée

Exploitants de péniches hôtels et paquebots fluviaux

La déclaration d'extension d'un forfait « 3 jours consécutifs » par l'ajout d'un unique complément de 1 jour accolé, formant ainsi l'équivalent d'un forfait « 4 jours consécutifs », doit impérativement être transmise au centre national péage plaisance dans un délai d'au minimum 7 jours avant chaque date de début de navigation (date de début de validité du forfait).

De la part de :

Dénomination de la raison sociale	…… ……
Nom de l'opérateur (enseigne commerciale)	…… ……

Opérateur : personne physique ou morale

Je vous informe par la présente que les bateaux indiqués ci-après, pour lesquels le péage sera acquitté selon le tarif "complément 1 jour", vont emprunter le réseau VNF dans les conditions suivantes :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BATEAUX

Immatriculation du bateau	***Nom du bateau***	***Equivalent d'un forfait « 4 jours consécutifs »***	
		forfait « 3 jours consécutifs »	***complément 1 jour accolé***
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*
		Du ……au……..	*Le ……..*

A : **Le :** **Signature :**

Nom et qualité du Responsable habilité à représenter l'opérateur